
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 octobre 2008 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

ABSENCES :

M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
Mme Louise Cayer, Directrice du Service des loisirs et de la culture
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 1. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.01

CA08 16 0148

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout du point 30.08 intitulé « Mandat au contentieux de la Ville de Montréal quant au 1030-1032 St-Viateur ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente invite les membres à poser des questions à la présidente de l'assemblée. La période débute à 19 h30 et se termine à 20h 48.

QUESTION	OBJET
Pierre Simard	Absence de consultation dossier de la piste cyclable sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine
Jean-Marc Corbeil	Détail sur le 1030-1032 St-Viateur Dépôt d'une copie d'une mise en demeure transmise à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et au contentieux de la Ville concernant le registre tenu dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal – 5363 Hutchison Suivi de ce dossier
François Hébert	État désolant de la propriété au 831 Rockland et état du dossier vu l'absence de construction Réglementer les catégories de permis commercial à cette adresse
Pierre Lacerte	Contraventions émises à Communauto sur l'avenue Durocher Détails sur le dossier du 1030-1032 St-Viateur
Dennis Trudeau	Dépose une copie d'une pétition de 12 pages demandant aux élus de l'arrondissement d'Outremont de suspendre le projet de la piste cyclable Vices de conception de ce projet relativement à la sécurité et aux nuisances majeures causées aux riverains/ Mesures pour sécuriser la circulation et pour réduire voitures / Disponibilité de l'étude d'ingénierie.
Danielle Girouard	Brigadière Willowdale et Vincent d'Indy / Bacs à fleurs sont-ils prévus de chaque côté de la traverse scolaire/Suggère installation de panneaux pour indiquer limite de vitesse/ sécurité des élèves
André Bouchard	Responsable de la gestion financière de la Fabrique de la Paroisse Saint-Germain d'Outremont, dépose une lettre à la mairesse avec une pétition/ Impact sur revenus de la fabrique/La Paroisse n'a pas reçu d'avis que les travaux commençaient.
Monique Caron	Consultation systématique /Tenir compte de la sécurité des aînés / Sécurité des enfants des écoles concernées / Muret / Côte-Sainte-Catherine n'est pas l'avenue du Parc
Joëlle Leblanc	Déneigement de la piste cyclable l'hiver/ Piste cyclable au centre/problèmes pour sortir du stationnement/Opposée à la piste cyclable telle que conçue
Daniel Leblanc	Absence de consultation /Questionne la possibilité du parc Joyce/Terms du contrat avec Dessau quant à la consultation
Yolande Lanarie	Réponses ne sont pas satisfaisantes / Sécurité des piétons / Problématique de stationnement / 100\$ par mois pour se stationner à l'intérieur / Possibilité de vignettes
Olivier Lévesque	Pistes cyclables sur Hutchison, Laurier...

CA08 16 0149

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 SEPTEMBRE 2008.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA08 16 0150

PROCLAMER LA SEMAINE DU 18 AU 25 OCTOBRE 2008 « SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES »

Attendu qu'à chaque année au mois d'octobre, les bibliothèques publiques du Québec s'unissent pour organiser la Semaine des bibliothèques publiques;

Attendu que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel pour informer, éduquer, donner accès à la culture et à la détente à la population;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

De proclamer « la Semaine des bibliothèques publiques » qui se déroulera du 18 au 25 octobre 2008 à l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1081211002

CA08 16 0151

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AYANT POUR OBJET LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE D'OUTREMONT, À LA FIRME « TOITURES LÉON INC. » À UN MONTANT APPROXIMATIF DE 57 961.31 \$

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil ne peut adjuger un contrat pour l'exécution de travaux de réfection qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs;

Attendu qu'en date du 11 août 2008, le directeur du Service des travaux publics a transmis à cinq fournisseurs une invitation à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres ayant pour objet la réfection de la toiture de la patinoire municipale d'Outremont;

Attendu que l'offre de la société Toitures Léon Inc. constitue la plus basse offre parmi celles reçues;

Attendu qu'en date du 16 septembre 2008 le directeur du Service des services administratifs a, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, délivré le certificat n° CTA1081909025, par lequel il a attesté que l'arrondissement disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser une dépense de 57 961.31\$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réfection de sections de toiture de la patinoire municipale d'Outremont, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à «Toitures Léon inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, excluant la réfection des trois (3) marquises, soit au prix total approximatif de 57 961.31 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel :

Provenance :

Budget de fonctionnement:	Montant net	Contrat
2418 0010000 302715 07143 56508	55 393.81 \$	57 961.31 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1081909025

CA08 16 0152

RÉSILIATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ÉDIFICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA AVEC LA FIRME «SERVICE D'ENTRETIEN VIMONT INC.» ET CONFISCATION DE LEUR CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

De résilier le contrat d'entretien ménager pour l'édifice de la Bibliothèque Robert-Bourassa octroyé à «Service d'entretien Vimont inc.» le 2 juin 2008;

De confisquer leur cautionnement de soumission no. 5538122-09 représentant 10% (3 358.37 \$) du montant total de leur soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1081909026

CA08 16 0153

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET RÉTROCAVEUSE NEUVE, QUATRE (4) ROUES MOTRICES À BALANCIER TÉLESCOPIQUE, ANNÉE 2008, INCLUANT UN BRISE-ROC ET UNE PLAQUE VIBRANTE À LA FIRME «ÉQUIPEMENT ONTRAC QUÉBEC INC.» À UN MONTANT APPROXIMATIF DE 124 162.50 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil ne peut adjuger un contrat pour la fourniture de matériel qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal;

ATTENDU QU' en vertu de cette disposition législative une demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit également être publiée dans un système électronique d'appel d'offres;

ATTENDU QU' en date du 10 avril 2008, l'arrondissement a publié dans le journal Le Devoir un appel d'offres ayant pour objet l'achat ou la location d'un chargeur sur roues ou rétrocaveuse;

ATTENDU QU' en date du 10 avril 2008, l'arrondissement a également publié cet appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres SEAO;

ATTENDU QUE l'offre de la société Équipement Ontrac Québec inc. constitue la plus basse offre parmi celles reçues;

ATTENDU QU' en date du 2 septembre 2008, le directeur des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs a, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, délivré le certificat n°CTA1081909014, par lequel il a attesté que la ville disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser une dépense de 124 162.50 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un chargeur sur roues et rétrocaveuse neuve, quatre (4) roues motrices à balancier télescopique, année 2008, incluant un brise-roc et une plaque vibrante, conformes aux documents d'appel d'offres comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à «Équipement Ontrac Québec inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au montant total approximatif de 124 162.50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public du 10 avril 2008;

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq (5) ans;

D'imputer cette dépense tel qu'indiqué au dossier décisionnel et au certificat du trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1081909014

CA08 16 0154

APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE SOUMISSIONS CONFORMES LORS DE LANCÉMENTS D'APPELS D'OFFRES, EN GÉNÉRAL, AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE OU ARCHITECTURE DANS LE CADRE D'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX OCTROYÉS PAR L'ARRONDISSEMENT ET APPROBATION DE LA FORMATION D'UN COMITÉ D'ÉVALUATION

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver, en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), les critères de sélection et la grille de pondération et d'évaluation des offres, à être utilisés par les directeurs

de services lors deancements d'appels d'offres pour diverses soumissions ayant pour objet la fourniture de services professionnels en ingénierie ou en architecture;

D'approuver la formation d'un comité de sélection;

le tout selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1081909022

CA08 16 0155

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE GESTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ASSUJETTIS À UNE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DE LA VILLE D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (règlement n° 1292 de l'ancienne Ville d'Outremont) et la caisse sont administrés par un comité de gestion composé de neuf membres, dont cinq sont désignés par le conseil municipal;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 2.02 du Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), la durée du mandat de chacun des membres du comité de gestion est de trois ans;

ATTENDU QU'IL y a lieu de remplacer monsieur André Olivier;

ATTENDU QU' en vertu du paragraphe 1° de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), le remplacement de tout membre d'un comité de retraite de la ville a été délégué au comité exécutif;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

DE RECOMMANDER au comité exécutif:

De nommer madame Suzanne Jeffrey, chef de division des ressources financières et matérielles à titre de membre du comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (règlement n° 1292 de l'ancienne Ville d'Outremont):

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1081904004

CA08 16 0156

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT 2008 AU 15 SEPTEMBRE 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La mairesse indique que ce point vise le dépôt des bons de commande, pour la période du 16 août 2008 au 15 septembre 2008, approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.03 1082861015

CA08 16 0157

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 16 AOÛT 2008 AU 15 SEPTEMBRE 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La mairesse indique que ce point vise le dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 16 août au 15 septembre 2008 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.04 1082861016

CA08 16 0158

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 280 120 \$ (MONTANT NET) POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN BATES DE L'AVENUE PRATT À L'AVENUE ROCKLAND DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ORIENTATION DE RÉFECTION DES COLLECTRICES PRINCIPALES SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET ACCEPTER LA FOURNITURE DE SERVICE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AFIN QUE LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT, PRENNE SOUS SA RESPONSABILITÉ L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL QUI SERONT RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES COLLECTRICES PRINCIPALES

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'autoriser la deuxième tranche de 280 120 \$ (montant net) afin de finaliser les travaux de reconstruction de la chaussée du chemin Bates entre les avenues Pratt et Rockland au moyen d'une grave-bitume et la pose d'un revêtement bitumineux. - Arrondissement: Outremont - Contrat 10 (P.R.R. 2008- Collectrices), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, le tout s'inscrivant dans le cadre du Programme d'orientation de réfection des collectrices principales sur le réseau routier local de la Ville de Montréal;

D'accepter la fourniture de service du Service des Infrastructures, Transport et Environnement de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la réalisation des travaux;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés, cette dépense étant entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1081909027

CA08 16 0159

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2008

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt du rapport d'évolution budgétaire au 31 août 2008 selon l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

30.06 1082861017

CA08 16 0160

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES EMBAUCHES ET LES DÉPARTS POUR LE MOIS D'AOÛT 2008

La mairesse indique que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le directeur de l'arrondissement dépose, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par l'article 5 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3), la liste des embauches et départs au cours du mois d'août 2008.

30.07 1089916104

CA08 16 0161

AUTORISER LE CONTENTIEUX AFIN DE FAIRE CESSER L'USAGE ILLÉGAL AU 1030-1032, AVENUE SAINT-VIATEUR, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

De mandater le contentieux de la Ville de Montréal à intenter tout recours judiciaire approprié afin de faire cesser l'usage illégal au 1030-1032, avenue Saint-Viateur, arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1081904005

CA08 16 0162

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE L'ARRONDISSEMENT

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil du 2 septembre 2008, monsieur le conseiller Louis Moffatt a, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement serait présenté pour adoption au cours d'une séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que l'objet du règlement est mentionné, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1081867012

CA08 16 0163

ADOPTION- RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2008, madame la conseillère Ana Nunes a, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement concernant la propreté serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que l'on mentionne l'objet du règlement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement sur la propreté;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'adopter le règlement sur la propreté;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1081867009

CA08 16 0164

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2008, monsieur le conseiller Claude B. Piquette a, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement relatif circulation et au stationnement serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présent déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture et que l'on mentionne l'objet du règlement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'adopter le Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1083045003

CA08 16 0165

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT

Attendu que lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2008, madame la conseillère Marie Potvin a, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique, serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et que l'on mentionne l'objet modifié du règlement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

CA08 16 0166

ADOPTION- RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS

Attendu que lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2008, madame la conseillère Ana Nunes a conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement relatif à l'enlèvement et la disposition des déchets serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture et que l'on mentionne l'objet du règlement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à l'enlèvement et la disposition des déchets;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à l'enlèvement et la disposition des déchets;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1081909021

CA08 16 0167

DÉPÔT DES CERTIFICATS SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR TROIS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AO-74, AO-75 ET AO-76

Le secrétaire d'arrondissement dépose les certificats suite à la procédure d'enregistrement sur trois règlements d'emprunt à savoir les Règlements AO-74, AO-75 et AO-76.

40.06

CA08 16 0168

APPROBATION DE TROIS PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET DE DEUX PROJETS DE MODIFICATION DE PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 765, avenue Rockland, 276, avenue Mc Dougall, 850-852, avenue de L'Épée, 211 avenue Maplewood, 81, avenue Fernhill et ce, sous certaines conditions;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants qui ont respectivement pour objet :

- 1) la modification de la façade du bâtiment sis au 765, avenue Rockland;
- 2) la modification de l'apparence extérieure de l'entrée en latérale et l'ajout d'une galerie au mur de façade au 276, avenue Mc Dougall;
- 3) l'agrandissement (ajout d'un étage) aux 850-852, avenue de l'Épée ;
- 4) l'agrandissement du bâtiment principal au 211, avenue Maplewood (remplacement de plans) et la modification de la résolution CA08 160043 en conséquence;
- 5) la modification de l'apparence extérieure du bâtiment au 81, avenue Fernhill (remplacement de plans) et la modification de la résolution CA08 160043 en conséquence;

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations et réserves formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1081899028

CA08 16 0169

DEMANDES DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE POUR LES BÂTIMENTS SIS AUX 1460 - 1470 - 1630, AVENUE VAN HORNE

Attendu que lors de sa réunion du 8 mai 2008, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accorder la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise pour le 1460, 1470 et 1630 Van Horne

Attendu qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation a été publié dans l'édition du 14 août 2008 du journal l'Express d'Outremont;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCORDER, sur la base des documents déposés et estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 1er avril 2008, les demandes de dérogation à l'interdiction de convertir des immeubles en copropriété divise aux 1460, avenue Van Horne, 1470, avenue Van Horne et au 1630, avenue Van Horne conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1081899026

CA08 16 0170

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), NOTAMMENT AUX FINS D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Avis de motion

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre 19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement AO-79-1 intitulé Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Ana Nunes demande d'être dispensée de la lecture de celui-ci.

Adoption du projet

Attendu qu'en vertu de l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil de l'arrondissement doit, dans les 90 jours qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan de tout règlement qui n'y est pas réputé conforme;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un règlement de concordance afin de rendre le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement de zonage (1177) conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Attendu qu'en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil doit toutefois d'abord adopter un projet de règlement;

Attendu qu'en vertu de l'article 125 de cette loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le projet de règlement de concordance intitulé Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de tenir une assemblée publique de consultation sur celui-ci le mardi 21 octobre 2008 à 18 h à la salle du conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le projet de Règlement AO-79-1 intitulé Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le mardi 21 octobre 2008 à 18 h à la salle du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1081899033

CA08 16 0171

NOMINATION DU DIRECTEUR DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, DU GREFFE ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

De nommer Me Marie-France Paquet, secrétaire de l'arrondissement au poste de directrice du service des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs pour une durée de trois (3) ans à compter du 7 octobre 2008 et secrétaire de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1083711005

CA08 16 0172

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

De désigner le conseiller Louis Moffatt maire suppléant pour la période du 5 novembre 2008 au 5 mars 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1081867015

DÉPÔT DE COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt des comptes rendus des réunions des comités consultatifs suivants :

Comité consultatif sur les aînés du 21 mai 2008;
Comité sur la sécurité publique et le stationnement du 27 février 2008
Comité sur les arts et la culture du 19 mars 2008
Comité sur les sports. Loisirs et la vie communautaire du 20 mai 2008

Les comptes rendus seront transmis à la bibliothèque par le secrétaire d'arrondissement le ou avant le 8 octobre 2008

70.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente invite les membres du public à la deuxième période de questions. La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 21 h 08 à 21 h 33.

QUESTION	OBJET
Claude Gladu	Entreposage adéquat du mobilier urbain (support à vélos, poubelles...) Piste cyclable l'hiver
Marc Vanier-Vincent	Rencontre sur schéma de couverture de risques Gestion du dossier de la piste cyclable par le central
Claude Rainville	Baisse de tarification des espaces de stationnement sur Ducharme et Outremont
Louis Vaillancourt	Révocation du permis au 831 Rockland
Pierre Lacerte	1030-1032 St-Viateur
Annie Chélin	Approbation des critères de sélection/ Déficit de consultation publique
Marie Pascale Leduc	Prix abusif des stationnements

70.02

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close. La séance est levée à 21h 33.

70.03

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2008.